TRIFLUSULFURON MÉTHYLE HERBICIDE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LE MÉLANGE, OU LE RÉ EMBALLAGE

Nº D'HOMOLOGATION. 25812 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Triflusulfuron méthyle 98%

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET: 50 kg

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES
- Éviter de respirer la poussière.
- Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Laver les vêtements contaminés après l'usage.
- Ne contaminer aucune source d'eau.

ATTENTION:

- Nocif si inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite la peau.

PREMIERS SOINS:

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne pas donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouce à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation quand on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Appliquer un traitement symptomatique.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

ENTREPOSAGE:

Afin de prevenir toute contamination, entreposer ce produit a l'ecart des aliments destines a la consommation humaine ou animale, des engrais ou des autres pesticides. Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits, contacter le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la

réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversements ou sur le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'achat de ce produit ne donne pas de droits sous les brevets des pays autres que le Canada.

Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée